

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,
en vue d'une activité d'entreposage frigorifique négatif et la production de
glace écaille à destination des acteurs professionnels
des produits de la mer surgelés et frais**

AVIS DE PUBLICITE

N° 20260324 130

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

Société d'Exploitation des Ports du Déroit (SEPD), 285 avenue du Mérite Maritime, 62100 Calais ;
Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

La société SAS NORFRIGO a manifesté son intérêt à la SEPD en vue d'occuper une dépendance du domaine public située sur le port de Boulogne-sur-Mer sur une emprise parcellaire estimée dans un premier temps à 45 m² et qui a fait l'objet récemment d'une délimitation parcellaire par géomètre expert indiquant une surface de 54 m² et cadastrée AB 391.

Elle est titulaire d'une Autorisation d'Occupation Temporaire constitutive de droits réels à échéance du 24 octobre 2035 pour les parcelles attenantes d'une surface parcellaire de 7760 m², identifiées parcelles 1, 2 et 4 de l'ilot 34 et cadastrées AB 120-121, où est implanté son bâtiment principal.

Elle a sollicité une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels sur l'ensemble des parcelles précitées d'une durée de 25 ans justifiée par l'amortissement comptable des investissements projetés sur la même période.

Par le présent avis de publicité, portant « Appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur l'ensemble parcellaire cadastré AB 120-121 et AB 391 situé sur le port de Boulogne-sur-Mer, d'une superficie de totale de 7814 m² en vue d'exercer une activité d'entreposage frigorifique négatif et la production de glace écaillé à destination des acteurs professionnels des produits de la mer surgelés et frais.

- Durée de l'autorisation : 25 ans justifiés par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.

- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : EUR 47 688,22 € hors taxe, conformément au barème des tarifs publics en vigueur au 1er janvier 2026.

- Montant total des investissements 3 299 000 EUROS Hors Taxe dont 2 837 000 EUROS déjà réalisés.

- Octroi de droits réels : oui.
- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer
- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : 01/05/2026.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

- Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),
285 Avenue du Mérite Maritime, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.
- Date limite pour manifester son intérêt : **10/04/2026**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel les autorisations seront délivrées en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : la société **SAS NORFRIGO**, Société par Actions Simplifiée à capital variable, dont le siège est situé à LE PORTEL (62480) au 160 rue des Margats immatriculée sous le numéro de SIRET **810 617 514 00072** au greffe du Tribunal de Commerce de BOULOGNE/MER.
- Date de publication du présent avis : 26/03/2026.